



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
RESTREINTE

CES/1996/R.10  
1er avril 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Quarante-quatrième réunion plénière  
(Paris, 11-13 juin 1996)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIERE DE STATISTIQUE  
DANS LA REGION DE LA CEE, 1996/97 ET 1997/98 :  
PRESENTATION INTEGREE**

INTRODUCTION ET APERCU GENERAL

**Objet du présent document et de ses additifs**

1. La présente synthèse des travaux internationaux en matière de statistique comprend des renseignements relatifs aux activités statistiques touchant les pays membres de la CEE/ONU, de l'Union européenne et de l'OCDE qui doivent être entreprises au cours des deux prochaines années par toutes les grandes organisations internationales et supranationales. La présentation intégrée est devenue le principal instrument dont se sert la Conférence des statisticiens européens pour coordonner les travaux statistiques internationaux menés par les organisations internationales qui peuvent avoir un impact sur les services de statistique des pays en question. Pour faciliter cette coordination, la présentation intégrée donne une vision d'ensemble des projets de travaux relatifs aux statistiques de la plupart des grandes organisations internationale en ce sens qu'elle regroupe, pour tous les domaines de la statistique compris dans le programme de travail de la Conférence des statisticiens et suivant la structure dudit programme de travail, des renseignements de base sur les activités pertinentes que ces organisations prévoient d'entreprendre. A ses réunions plénières, la Conférence se fonde sur la présentation intégrée pour l'adoption de décisions portant sur son programme de travail. Le pouvoir de décision de la Conférence se limite à son propre programme de travail. Toutefois, dans l'intérêt de la coordination des travaux statistiques internationaux touchant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne

et de l'OCDE, la Conférence s'appuie aussi sur la présentation intégrée pour donner des indications et des conseils à d'autres organisations internationales et à d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE au sujet de leur futur programme de travail et calendrier des réunions en rapport avec les statistiques.

### **Mandat de la Conférence**

2. La présentation intégrée et le programme de travail de la Conférence constituent le cadre dans lequel la Conférence donne, à l'occasion de ses réunions plénières, des indications et des conseils en vue de la réalisation de ses objectifs dont elle a confirmé la validité à sa réunion plénière de 1993, à savoir :

- améliorer les statistiques nationales et leur comparabilité au niveau international, eu égard aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU, des institutions spécialisées et d'autres organismes compétents, selon que de besoin;
- favoriser une étroite coordination entre les activités statistiques des organisations internationales en Europe afin de mieux uniformiser les concepts et les définitions et de réduire au minimum le travail imposé aux services nationaux de statistique; et
- répondre à tout nouveau besoin de coopération internationale en matière de statistique qui résulte de la transition, de l'intégration ou d'autres modalités de la coopération tant à l'intérieur de la région de la CEE qu'entre celle-ci et d'autres régions.

### **Renseignement d'ordre général**

3. La présentation intégrée figurant dans ce document et dans ses six additifs offre un aperçu général des travaux internationaux en matière de statistique susceptibles d'avoir un impact sur les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE, que toutes les grandes organisations internationales prévoient d'exécuter au cours des deux prochaines années. Il s'agit notamment des organisations ci-après : Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU), Commission européenne, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, FMI, UNESCO, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce, Comité inter-Etats de statistique de la Communauté d'Etats indépendants (CEI/STAT) et d'autres organisations internationales. La présentation intégrée a été établie pour examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière de 1996, afin de l'aider à remplir son rôle essentiel de coordination des travaux internationaux en matière de statistique qui toucheront les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Elle représente également un instrument utile pour la coordination assurée au niveau national, puisque les pays s'y réfèrent de plus en plus pour décider de leur participation aux réunions convoquées par les diverses organisations internationales.

4. Il s'agit de la quatrième présentation intégrée établie à l'intention de la Conférence pour ses réunions plénières annuelles (les trois présentations antérieures avaient été préparées pour les réunions plénières de 1993, 1994 et 1995). Cette présentation diffère des trois précédentes dans la mesure où elle tient compte des innovations convenues par le Bureau de la Conférence en 1995/96, ainsi que la Conférence le lui avait demandé, en vue d'améliorer à la fois la présentation elle-même et les méthodes que la Conférence utilise pour programmer et coordonner les activités statistiques internationales intéressant les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les principales innovations introduites par le Bureau durant l'année écoulée ont été incorporées dans la présentation intégrée figurant dans les additifs à la présente note. On peut résumer ces innovations comme suit :

- a) Le Bureau a effectué un examen approfondi de quatre des six sous-programmes depuis la réunion plénière de 1995 (sous-programmes 1, 2, 5 et 6 - voir le tableau 1). Il a ainsi été amené à proposer de nombreux changements aux objectifs et aux résultats des projets s'inscrivant dans le cadre de chacun de ces sous-programmes. Le Bureau devrait procéder à des examens approfondis semblables de trois sous-programmes par an, de manière à ce que l'ensemble du programme de travail de la Conférence puisse être réexaminé tous les deux ans).
- b) A sa réunion plénière de 1995, la Conférence a conclu qu'il serait bon de demander à diverses organisations internationales présentes dans la région de jouer le rôle de "rapporteurs" chargés de suivre l'état d'avancement des travaux réalisés en vue d'atteindre les résultats et les objectifs dont étaient convenus les pays pour chaque domaine de la statistique, et de signaler les questions clés se posant dans le domaine de leur ressort qui méritent d'être portées à l'attention du Bureau et de la Conférence. Les rapporteurs (ou organisations proposées en tant que rapporteurs) ont maintenant été choisis pour pratiquement tous les éléments de programme composant le programme de travail, et les rapports qu'ils ont élaborés (voir les paragraphes 14 et 15 ci-après) ont aidé le Bureau à dégager plusieurs questions qu'il a jugé opportun de porter à l'attention de la réunion plénière. Ces questions sont exposées succinctement dans la présentation intégrée, au titre des éléments de programme pertinents, dans la rubrique se lisant comme suit : "L'attention de la Conférence est appelée sur ...".
- c) Le Bureau est convenu, par ailleurs, de la nécessité de modifier la formulation de bon nombre des objectifs et des résultats attendus s'agissant des éléments de programme compris dans les sous-programmes 1, 2, 5 et 6 afin d'en clarifier le sens. Les objectifs et résultats pour lesquels un nouveau libellé est proposé sont tous clairement indiqués dans les additifs à la présente note.

5. A sa réunion plénière de 1996, la Conférence examinera le projet de présentation intégrée pour 1996/97 et 1997/98 (CES/1996/R.10 et Add. 1 à 7) qui sera ultérieurement modifié pour tenir compte des décisions prises à cette réunion plénière.

### Structure de la présentation intégrée

6. La présentation intégrée est divisée en six grands sous-programmes qui constituent le programme de travail de la Conférence, ces mêmes sous-programmes étant subdivisés à leur tour en 46 éléments de programme (voir le tableau 1).
7. Le sous-programme 1 traite des questions concernant la gestion générale du programme de travail de la Conférence, des questions de politique statistique qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique, et d'autres questions telles que la coordination à l'échelon international, l'assistance technique dans le domaine statistique et les relations avec les pays extérieurs à la région de la CEE.
8. Le sous-programme 2 porte sur les questions communes de nature fonctionnelle (y compris les aspects de ces questions touchant la gestion) qui présentent de l'intérêt pour les chefs des services nationaux de statistique et qui ne sont pas propres à un domaine particulier de la statistique. Il n'est pas nécessaire de traiter des questions abordées dans ce sous-programme lors des réunions plénières de la Conférence ou lors des séminaires organisés tous les cinq ans sous son égide à l'intention des chefs des services de statistique. Les questions techniques en rapport avec un thème particulier sont examinées dans le cadre de ce thème; seules les questions communes sont examinées au titre du sous-programme 2.
9. Les sous-programmes 3, 4 et 5 constituent l'essentiel du programme de travail et concernent respectivement les statistiques économiques, les statistiques sociales et les statistiques de l'environnement. Chacun de ces sous-programmes peut traiter des concepts, des normes, ainsi que des questions relatives à la conception, la collecte, la production, la diffusion et l'analyse des données statistiques qui rentrent dans le cadre du sous-programme considéré.
10. Le sous-programme 6 se rapporte à la coordination des collectes internationales de données, aux activités des secrétariats concernant la diffusion des données statistiques et à d'autres activités relatives aux statistiques du secrétariat de la CEE.
11. La division de ces sous-programmes en 46 éléments de programme a pour objet d'être exhaustive tout en réduisant le nombre des éléments de programme à un minimum compatible avec les objectifs de la Conférence. Chaque élément de programme est défini par un exposé des objectifs généraux poursuivis et du champ couvert dans un domaine homogène de l'activité statistique. La liste complète des éléments qui composent le programme de travail de la Conférence apparaît dans le tableau 1, avec la mention du document faisant partie de la présentation intégrée où l'on peut trouver des informations à leur sujet. La liste des abréviations utilisées dans les programmes de travail figure à l'annexe I.
12. La structure et la délimitation des éléments de programme vont probablement évoluer lentement; par contre, le volume d'activité au titre de ces éléments variera plus rapidement d'un élément et d'une époque à l'autre.

Certains éléments seront laissés en sommeil tandis que d'autres feront l'objet d'une intense activité. Pour chaque période de planification, la Conférence devra revoir les objectifs proposés et les activités projetées pour des éléments de programme particuliers et arrêter les priorités.

13. Les descriptions de chaque élément de programme doivent en principe servir de cadre pour tous les travaux statistiques internationaux qui présentent un intérêt pour les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les rubriques standard utilisées pour ces descriptions sont les suivantes :

**OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNEES** : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

**RESULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES** : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

**POINTS SUR LESQUELS EST APPELEE L'ATTENTION DE LA CONFERENCE** : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

**DECISIONS RECOMMANDEES POUR ADOPTION PAR LA CONFERENCE A SA REUNION PLENIERE DE 1996** : Liste des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière.

**REUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES** : Organisation responsable, titre, date.

**RAPPORTEUR** : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, serait chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts axés sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

**ACTIVITES ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNEES** : Description des principales activités prévues par les organisations dans ce domaine au cours des deux prochaines années. Des informations sont également fournies, dans cette rubrique, en ce qui concerne **les incidences sur les ressources de la CEE** des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE ainsi que **les rangs de priorité** applicables dans le cadre du programme de travail de la Conférence. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail). Quant aux activités qui doivent être entreprises par la Conférence dans le cadre de son propre programme de travail, elles sont affectées d'un "rang de priorité A, B ou C". Le rang de priorité A est attribué aux activités que la Conférence doit entreprendre dans le domaine

considéré en 1996/97; le rang de priorité B à celles prévues pour 1997/98, mais pas avant, et le rang de priorité C aux activités que la Conférence ne prévoit pas d'entreprendre au cours des deux prochaines années.

#### **Attributions des rapporteurs**

14. A sa réunion plénière de 1995, la Conférence a conclu que s'agissant des éléments de programme au titre desquels plusieurs organisations internationales mènent des activités, il serait bon qu'elle demande à une de ces organisations de jouer le rôle de "rapporteur" chargé de suivre en son nom l'avancement des travaux dans ce domaine particulier. Des rapporteurs ont été désignés à la réunion plénière de 1995 pour la plupart des éléments de programme compris dans les sous-programmes 3 et 4, et le Bureau recommande également qu'à sa réunion plénière de 1996, la Conférence prie diverses organisations internationales d'exercer la fonction de rapporteur pour les éléments de programme des autres sous-programmes (voir additifs 1, 2 et 5 à cette présentation intégrée).

15. Le Bureau a décidé qu'à l'avenir, il devrait procéder chaque année à un examen approfondi de trois sous-programmes, afin que l'ensemble du programme de travail de la Conférence puisse être réexaminé tous les deux ans. Il a également décidé qu'à sa réunion d'automne 1996, il devrait examiner les sous-programmes 1, 2 et 4, et que les sous-programmes 3, 5 et 6 feraient l'objet d'un examen à sa réunion d'automne 1997. Les examens approfondis qui seront réalisés à la réunion d'automne 1996 du Bureau s'effectueront sur la base de : i) la version modifiée de la présentation intégrée qui sera établie après la réunion plénière en fonction des résultats du débat qui aura eu lieu à ce sujet lors de la réunion plénière; et ii) des rapports succincts que les rapporteurs élaborent à l'intention du Bureau dans les domaines particuliers de la statistique visés dans les sous-programmes considérés. Les fonctions spécifiques que le Bureau demande aux Rapporteurs d'exercer pour le compte de la Conférence sont résumées ci-après :

- soumettre au Bureau des rapports succincts centrés sur des problèmes concrets et des questions d'orientation et faisant état de l'avancement des travaux menés par les organisations en vue d'atteindre les "objectifs" et "résultats" convenus (ces rapports doivent être présentés au Bureau, par l'intermédiaire du Secrétaire de la Conférence, au plus tard au début du mois de septembre de l'exercice considéré pour les sous-programmes à examiner durant cet exercice; le Bureau rendra compte de l'examen desdits rapports à la Conférence à sa réunion plénière de juin suivante);
- se tenir au courant des activités pertinentes entreprises par les autres organisations compétentes, afin de s'acquitter de la fonction définie à l'alinéa précédent;
- conseiller le Bureau, par le biais de leurs rapports impartiaux, sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et les résultats définis;

- suggérer au Bureau, si nécessaire, les modifications à apporter à la formulation des objectifs et/ou des résultats afin qu'elle reflète le sens voulu de ces termes (voir le paragraphe 13 ci-dessus) et afin de préciser quelle est l'organisation responsable de chacun des résultats indiqués; et
- s'il y a lieu, repérer et mentionner dans le rapport un petit nombre de problèmes clés touchant les travaux en cours ou les travaux futurs envisagés au titre du projet considéré qui leur semblent suffisamment importants pour être portés à l'attention du Bureau et de la Conférence à sa réunion plénière annuelle.

#### **Evolution prévue de la présentation intégrée**

16. L'effort d'amélioration de la présentation intégrée constitue un processus permanent. Il se poursuivra dans le cadre des examens approfondis des différents sous-programmes que le Bureau entreprendra chaque année.

#### **Autres renseignements pertinents**

17. L'annexe I à la présente note contient la liste des abréviations utilisées par Eurostat et l'OCDE dans la description de leurs programmes de travail.

18. Par ailleurs, on trouvera dans l'annexe II de la présente note des renseignements d'ordre général sur les ressources du secrétariat de la CEE disponibles pour l'exécution du programme de travail de la Conférence. La Conférence souhaitera peut-être tenir compte de ces renseignements lors de l'examen de son projet de programme de travail présenté dans les additifs 1 à 7.

**Tableau 1.** Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

<b>Sous-programme</b>	<b>Élément de programme</b>
<p><u>Sous-programme 1</u> : Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.1</b>)</p>	<p>1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux            1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique            1.3 Pays en transition dans la région de la CEE            1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)</p>
<p><u>Sous-programme 2</u> : Infrastructure technique et autres questions communes (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.2</b>)</p>	<p>2.1 Gestion de l'infrastructure informatique            2.2 Collecte et traitement des données statistiques            2.3 Diffusion et échange de l'information statistique            2.4 Classifications des branches d'activité, des produits et des professions            2.5 Recherche-développement statistique            2.6 Données géographiques et régionales            2.7 Mise en valeur des ressources humaines</p>
<p><u>Sous-programme 3</u> : Statistiques économiques (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.3</b>)</p>	<p>3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale            3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements            3.3 Commerce international des marchandises            3.4 Transports            3.5 Commerce (secteur de la distribution)            3.6 Commerce international de services            3.7 Tourisme            3.8 Autres services marchands et services non marchands            3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat            3.10 Statistiques agricoles            3.11 Statistiques industrielles            3.12 Statistiques de l'énergie            3.13 Statistiques de la science et de la technique            3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques            3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques</p>

Sous-programme	Elément de programme
<p><u>Sous-programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.4</b>)</p>	<p>4.1 Indicateurs et cadres sociaux  4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe  4.3 Enquêtes sociales polyvalentes  4.4 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques  4.5 Recensements de la population et des habitations  4.6 Statistiques de la santé  4.7 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale  4.8 Statistiques sur l'éducation et la formation  4.9 Statistiques culturelles  4.10 Statistiques du travail  4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité)  4.12 Statistiques des établissements humains et du logement  4.13 Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus  4.14 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier  4.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques</p>
<p><u>Sous-programme 5</u> : Statistiques de l'environnement (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.5</b>)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles  5.2 Comptabilité de l'environnement  5.3 Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Sous-programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document <b>CES/1996/R.10/Add.6</b>)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données  6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

Annexe I

**LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES DANS LES PROGRAMMES  
DE TRAVAIL D'EUROSTAT ET DE L'OCDE**

AEE	Agence européenne de l'environnement (Eurostat)
CCEET	Centre pour la coopération avec les économies en transition
CD-ROM	Disques compacts - ROM
CDIS	Comité directeur de l'information statistique (Eurostat)
CEA	Comptes économiques de l'agriculture (Eurostat)
CEMT	Conférence européenne des Ministres des transports
CESD	Centre de formation des économistes-statisticiens des pays en voie de développement (Eurostat)
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques (Eurostat)
CMFB	Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (Eurostat)
CPA	Nomenclature des produits par activités (Eurostat)
CPS	Comité du programme statistique (Eurostat)
DGINS	Conférence des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (Eurostat)
DOSES	Programme spécifique de recherche-développement des systèmes experts en statistique (Eurostat)
DSIS	Services d'information statistique répartis (Eurostat)
EECI	Indice européen du coût de la main-d'oeuvre (Eurostat)
EEE	Espace économique européen (Eurostat)
EHLASS	Système européen de contrôle des accidents au foyer et lors des activités de loisir (Eurostat)
IME	Institut monétaire européen (Eurostat)
INS	Instituts nationaux de statistique (Eurostat)
NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (Eurostat)

NEI	Nouveaux Etats indépendants (anciennes Républiques de l'URSS)
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques (Eurostat)
PAC	Politique agricole commune (Eurostat)
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PHARE	Pologne-Hongrie : Assistance à la restructuration des économies (Eurostat)
PME	Petites et moyennes entreprises (Eurostat)
SEC	Système européen de comptes nationaux intégrés (Eurostat)
SERIEE	Collecte d'informations économiques sur l'environnement (Eurostat)
SERT	Statistiques des entreprises et réseaux télématiques (Eurostat)
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Eurostat)
SIRENE	Système d'information répartie sur l'énergie (Eurostat)
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
SPEL	Modèle de la production et des revenus du secteur agricole communautaire (Eurostat)
TACIS	Assistance technique à la Communauté d'Etats indépendants (Eurostat)
TES	Formation des statisticiens européens (Eurostat)
TRAINS	Gestion statistique des transports terrestres (Eurostat)
UEM	Union économique et monétaire (Eurostat)

Annexe II

**RESSOURCES DU SECRETARIAT DISPONIBLES POUR L'EXECUTION  
DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS,  
1996/97 et 1997/98**

1. Le projet de programme de travail de la Conférence des statisticiens européens pour 1996/97 et 1997/98 est exposé dans les additifs 1 à 6 à la présente note, en même temps que les programmes de travail envisagés en matière de statistique par les autres organisations internationales et supranationales dont les travaux intéressent les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Il est présenté, par élément de programme, sous la rubrique "activités de la CEE". Toutefois, pour plusieurs éléments de programme, sont également inclus dans cette rubrique des travaux statistiques de la CEE qui relèvent d'autres divisions ou organes subsidiaires principaux de la CEE (la Conférence des statisticiens européens est l'un des organes subsidiaires principaux de la CEE). Dans ce cas, les travaux futurs envisagés ne font pas partie du programme de travail de la Conférence et celle-ci n'en est pas responsable. De plus, il est alors toujours précisé dans le texte que de telles activités sont du ressort d'autres organes subsidiaires principaux ou divisions de la CEE.

2. La présente annexe fournit des informations sur le montant des ressources dont le secrétariat de la CEE devrait en principe disposer aux fins de l'exécution du programme de travail de la Conférence en 1996/97 et 1997/98, pour que la Conférence en tienne compte lorsqu'elle prendra des décisions concernant son propre programme de travail 1/.

3. En examinant son projet de programme de travail pour 1996/97, la Conférence voudra peut-être prendre en considération les informations ci-après concernant les ressources du secrétariat. Elles font suite aux dispositions de deux décisions de la Commission, à savoir la décision E (48) relative à la fourniture des ressources nécessaires pour assurer le service des secteurs prioritaires et des autres secteurs de la Commission économique pour l'Europe et la décision I (48) relative aux rapports des organes subsidiaires à la Commission :

- Un crédit d'un montant total de 7 273 100 dollars est inscrit à l'actuel budget ordinaire de l'ONU pour couvrir le coût des travaux de la Division statistique de la CEE au cours de l'exercice biennal 1996-1997. Plus de 98 % de cette somme représente les dépenses de personnel correspondant aux 34 postes inscrits au budget ordinaire 2/ de la Division de statistique, la somme restante étant composée de faibles montants disponibles pour les voyages autorisés, les services de consultants, le matériel et les travaux contractuels d'imprimerie. Pour ce qui est des dépenses de personnel, 13 des 34 postes susmentionnés sont destinés aux travaux que la Division de statistique exécute pour le compte d'autres divisions de la CEE. Il s'agit des activités entreprises par le Groupe des statistiques économiques interdivisionnelles pour la Division des études et des projections économiques (6 postes),

du travail effectué par l'Unité de dessin de la CEE qui réalise des représentations graphiques pour toutes les branches de la CEE (3 postes), et des travaux relatifs à la production de publications et de tableaux pour d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE (4 postes). Les 21 postes restants de la Division sont disponibles essentiellement pour l'exécution du programme de travail de la Conférence des statisticiens européens. Cette base de ressources est complétée par la part (5 %) des dépenses de l'ONUG (Office des Nations Unies à Genève) attribuées à la CEE pour les services de conférence, qui est absorbée par la Conférence des statisticiens européens (voir le dernier alinéa de ce paragraphe).

- Il existe, au sein de la Division de statistique, six autres postes qui pour des raisons budgétaires figurent au titre de l'"appui aux programmes" (chap. 17, section D) dans le budget de la CEE, parce que les titulaires de ces postes sont chargés de fournir un appui et des services informatiques à d'autres branches de la CEE. Ils ne participent pas à l'exécution du programme de travail de la Conférence.
- Les travaux de la Conférence sont également financés par certains fonds extrabudgétaires. Pour l'année à venir, il s'agira notamment de fonds disponibles au titre du projet régional financé par le PNUD en vue d'aider les pays en transition à développer et à continuer d'améliorer leurs statistiques sociales et démographiques. La Division de statistique de la CEE ayant été désignée comme agent d'exécution de ce projet, trois postes extrabudgétaires (le poste d'attaché de recherche (hors classe), le poste de coordonnateur du projet et le poste de l'assistant de secrétariat/traduction) sont disponibles pour contribuer à sa gestion.
- Sur les 21 postes dont dispose le secrétariat pour assurer l'exécution du programme de travail de la Conférence, environ :
  - 22 % sont affectés au sous-programme 1 (organisation et fonctionnement des services de statistique);
  - 26 % au sous-programme 2 (infrastructure technique et autres questions communes);
  - 17 % au sous-programme 3 (statistiques économiques);
  - 11 % au sous-programme 4 (statistiques sociales et démographiques);
  - 8 % au sous-programme 5 (statistiques de l'environnement); et
  - 16 % au sous-programme 6 (diffusion et appui aux activités du secrétariat).

- A la fin de mars 1996, il y avait, à la Division de statistique, trois postes d'administrateur vacants et aucun poste n'y était vacant dans la catégorie des services généraux. Aucun des postes d'administrateur vacants n'est en passe d'être pourvu. L'un d'eux fait partie des ressources communes affectées au service de la Conférence des statisticiens européens et on a recruté sur ce poste un fonctionnaire engagé pour une période de courte durée. Par conséquent, les vacances de poste en question n'ont pas d'effet préjudiciable sur le programme de travail de la Conférence.
  
- Durant l'année écoulée (c'est-à-dire d'avril 1995 à mars 1996), 32 demi-journées de réunion avec interprétation ont été allouées à la Conférence, conformément à la décision O (45) de la Commission (cela représente 5 % du nombre total de demi-journées de réunion avec interprétation allouées à la CEE au cours de cette période).

**Notes**

1/ Les données détaillées sur le budget de la CEE pour l'exercice biennal 1997-1998 sont extraites du projet de budget-programme pour l'exercice biennal qui a été soumis à l'Assemblée générale à sa cinquantième session en 1995 (voir le document des Nations Unies publié sous la cote A/50/6/Rev.1, vol. II, chapitres 17 (sous-programme 3) et 20 (section B.3, sous-programme 3). Le projet de budget de la CEE figurant dans ce document a été en grande partie approuvé à la cinquantième session de l'Assemblée générale, de sorte que l'information y figurant permet à la Conférence d'avoir une idée assez précise de la base de ressources dont la Division de statistique de la CEE devrait généralement pouvoir disposer au cours de l'exercice biennal.

2/ Ce chiffre comprend un poste de conseiller régional financé au moyen de crédits ouverts au chapitre 20 du budget ordinaire (programme ordinaire de coopération technique). Le rôle de ce conseiller régional est de fournir des services consultatifs aux pays en transition dans le domaine des statistiques économiques (ce poste ne pourra sans doute être pourvu que pendant une partie de l'exercice biennal 1996-1997).

-----